

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance régulière des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 20 janvier 2014 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Geneviève Gilbert, Michel Lavoie et Gilbert Cardinal.

La secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier est également présente.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 9 décembre 2013 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013
4. Finance et trésorerie
  - 4.1 Fonds d'administration
  - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
  - 4.3 Fonds de roulement
  - 4.4 Fonds de règlement
  - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2013
  - 4.6 Mandat pour les services bancaires
  - 4.7 Libération d'un montant au surplus affecté
5. Administration générale
  - 5.1 Assurances générales de la Municipalité
  - 5.2 Nomination d'une directrice du Service des loisirs sportifs et culturels par intérim
  - 5.3 Nomination d'une directrice générale adjointe
  - 5.4 Autorisation au MTQ pour le projet de réparations de structures sur la route 125 au-dessus de la décharge du lac Archambault
  - 5.5 Mandat pour une analyse organisationnelle
  - 5.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif au Code d'éthique des élus
  - 5.7 Nomination pour l'Agence de développement Guepar
  - 5.8 Paiement final aux Entreprises TGC inc. pour les travaux sur les rues Allard et Nadon
6. Urbanisme et Environnement
  - 6.1 Demandes de dérogation mineure
    - 6.1.1 sur le chemin Domaine-Forget
  - 6.2 Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (AUCUNE)
  - 6.3 Demande de permis de lotissement
    - 6.3.1 pour la création du lot 33-2-1-4, rang 6, canton de Lussier (secteur lac des Aulnes)
  - 6.4 Demande de nomination à la Commission de toponymie – chemin Rive Gauche
  - 6.5 Embauche d'une chargée de projet temporaire pour le Service de l'environnement
  - 6.6 Position de la Municipalité à l'égard d'une coupe forestière prévue au PAFIO 2013-2018 près de la Rivière Michel

7. Loisirs sportifs et culturels
  - 7.1 Embauche d'un coordonnateur aux loisirs
  - 7.2 Appui au GALOP pour le renouvellement à long terme du programme Accès-Logis Québec
8. Travaux publics & Parcs et Bâtiments
  - 8.1 Installation de luminaires sur la rue Lavoie et le chemin du Soleil-Levant
9. Sécurité incendie et sécurité civile
10. Varia
  - 10.1 Demande d'aide financière par le Vélo Club San Donato dans le cadre de la Cyclo sportive Saint-Donat le Nordet
  - 10.2 Demande d'aide financière par l'Association Les Big Foot pour la saison 2014
11. Période d'information
  - 11.1 Correspondance diverse
  - 11.2 Dépôt de déclarations des intérêts financiers des élus
12. Période de questions
13. Fermeture de la séance

## 1. Ouverture de la séance

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**14-01-06** Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté en ajoutant les points **10.3 Achat supplémentaire pour la réserve de sable 2013-2014** et **10.4 Appui municipal pour l'installation d'une tour de communications située au nord du chemin Régimbald.**

## 3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 9 décembre 2013 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013

**14-01-07** Il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance régulière du 9 décembre 2013 et de la séance extraordinaire du 16 décembre soient et sont adoptés, tel que déposé.

### 4.1 Fonds d'administration

**14-01-08** Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que les comptes présentés pour un montant total de 745 874,17 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier

### 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

**14-01-09** Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu d'accepter le dépôt par la secrétaire-trésorière et directrice générale de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux. Au 31 décembre 2013, le fonds s'élève à la somme 29 007,84 \$.

### 4.3 Fonds de roulement

**14-01-10** Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement :

- chèque n° 1425 – *Bureau en gros*, au montant de 37,93 \$
- chèque n° 1427 – *PG Solutions*, au montant de 8 706,49 \$
- chèque n° 1428 – *St-Donat Marine inc.*, au montant de 9 237,44\$

Datés du 20 janvier 2014 soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier

#### 4.4 Fonds de règlement

**14-01-11** Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu que les comptes présentés :

- o chèque n° 1354 – *Construction Comeau inc.* au montant de 15 831,52 \$

Attribué au fonds de règlement 11-822 « Allard Phase II » et daté du 20 janvier 2014 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- o chèque n° 1353 – *Nordmec Construction inc.* au montant de 24 220,36 \$

Attribué au fonds de règlement 09-786 « Automatisation des puits et travaux l'ajout d'un lit filtrant » et daté du 20 janvier 2014 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussignée, Sophie Charpentier, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Sophie Charpentier  
Sophie Charpentier

#### 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2013

**14-01-12** Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 31 décembre 2013 et daté du 16 janvier 2014.

À ce jour, les dépenses de la Municipalité s'élèvent à 12 553 265 \$, ce qui correspond à 102,34 % de la prévision budgétaire de l'année en cours, incluant les engagements. Au 31 décembre 2012, 12 490 472 \$ avaient été dépensés ce qui correspondait à 100,41 % des prévisions budgétaires de l'année 2012.

#### 4.6 Mandat pour les services bancaires

**14-01-13** ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services bancaires nécessaires au bon fonctionnement de ses activités financières ;

ATTENDU l'ouverture de soumissions, le 17 janvier 2014 à 10 h ;

ATTENDU l'analyse des soumissions et la recommandation de la chef comptable et trésorière ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et unanimement résolu d'octroyer à la Caisse Desjardins de la Ouareau le contrat des services bancaires pour les 29 prochains mois, incluant une option de renouvellement de 24 mois, conformément aux documents dûment déposés par cette organisation dans le cadre dudit appel d'offres sur invitation.

#### 4.7 Libération d'un montant au surplus affecté

**14-01-14** ATTENDU l'incendie survenu au Centre civique Paul-Mathieu au cours du mois de septembre 2012 ainsi que les travaux de rénovation nécessaires suivant cet incident ;

ATTENDU que la Municipalité avait prévu un montant de 111 249 \$ à même ses surplus afin de pallier aux remboursements relatifs à la couverture d'assurance, le cas échéant ;

ATTENDU que compte tenu des sommes reçues de l'assureur, celui-ci n'est plus nécessaire ;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer un transfert de cette somme par voie de résolution ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu de libérer la somme de 111 249 \$ initialement soustraite du surplus afin de l'ajouter aux surplus non affectés de la Municipalité.

#### 5.1 Assurances générales de la Municipalité

**14-01-15** ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat se doit de s'assurer ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec pour les assurances générales 2014 pour la Municipalité de Saint-Donat, au montant de 124 036 \$ taxes incluses, tel que plus amplement détaillé dans l'envoi de madame Linda Daoust, directrice générale et chef de l'exploitation de la Mutuelle des municipalités du Québec. Il est à noter que tel que prévu par la loi, la Municipalité est autorisée à accepter cette soumission sans procéder par appel d'offres, compte tenu qu'elle est membre de cette dite Mutuelle.

***Le conseiller Luc Drapeau se retire pour le point suivant seulement.***

**5.2 Nomination d'une directrice du Service des loisirs sportifs et culturels par intérim**

**14-01-16** ATTENDU la vacance de ce poste compte tenu de la nomination récente de madame Sophie Charpentier à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

ATTENDU que madame Natacha Drapeau occupe un poste de régisseur du sein de ce service depuis maintenant cinq années ;

ATTENDU qu'elle assume également certaines fonctions de ce poste depuis l'automne dernier ;

ATTENDU que madame Drapeau a su acquérir, au fil des années, les connaissances requises pour occuper ces fonctions ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et unanimement résolu de nommer madame Natacha Drapeau à titre de directrice des Loisirs sportifs et culturels par intérim, le tout tel que prévu au sein de la Politique générale de traitement et de gestion des employés cadres de la Municipalité. Cette nomination est effective jusqu'à nouvel ordre sous recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**5.3 Nomination d'une directrice générale adjointe**

**14-01-17** ATTENDU la vacance de ce poste compte tenu de la nomination récente de madame Sophie Charpentier à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, laquelle cumulait également ce poste en tant que directrice des Loisirs sportifs et culturels ;

ATTENDU la nécessité d'une telle fonction en l'absence de la directrice générale afin d'être fonctionnel ;

ATTENDU les besoins de l'organisation et l'importance de clarifier les rôles hiérarchiques et décisionnels ;

ATTENDU que madame Anouk Poitras-Guilbeault occupe les fonctions de responsable du greffe, des ressources humaines et des communications ;

ATTENDU qu'elle possède les connaissances et compétences nécessaires à cette fonction dont notamment une attestation d'études universitaires en gestion ;

ATTENDU que cette nomination respecte l'enveloppe budgétaire allouée aux ressources humaines ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et unanimement résolu de nommer madame Anouk Poitras-Guilbeault à titre de directrice générale adjointe (responsable du greffe, des ressources humaines et des communications), fonction à être insérée au sein de la Politique générale de traitement et de gestion des employés cadres de la Municipalité sous la classe F.

#### 5.4 Autorisation au MTQ pour le projet de réparations de structures sur la route 125 au-dessus de la décharge du lac Archambault

**14-01-18**

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec a présenté le projet de réparations de structures sur la route 125 au-dessus de la décharge du lac Archambault lors d'une rencontre avec le maire et la directrice générale le 13 décembre 2013 ;

ATTENDU que, le Ministère doit obtenir une autorisation de la Municipalité pour réaliser les travaux sur son territoire ;

ATTENDU que le projet nécessitera entre autres la mise en place de chemins de détour sur des routes à juridiction municipale ;

ATTENDU que la Municipalité a dûment informé les représentants du MTQ qu'il serait préférable que les travaux se déroulent à la fin de la saison estivale du dimanche au jeudi à compter de 20 h ;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec s'engage à informer et impliquer la Municipalité dans l'avancement du projet, de la phase conception jusqu'aux travaux ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Louis Dubois et unanimement résolu d'approuver le projet du ministère des Transports du Québec pour la réparation de structures sur la route 125 au-dessus de la décharge du lac Archambault et d'autoriser ce dernier à démanteler les conduits électriques longeant les faces Ouest et Est des 2 structures. Le ministère est également autorisé à utiliser les routes municipales (rue Allard et chemin du Lac Blanc) à titre de chemin de détour pour les fermetures de nuit lors des travaux.

#### 5.5 Mandat pour une analyse organisationnelle

**14-01-19**

ATTENDU l'évolution de l'offre de service à la population donatienne depuis les cinq dernières années ;

ATTENDU que malgré ce fait, la structure organisationnelle de la Municipalité demeure inchangée, voire en diminution au niveau des ressources humaines ;

ATTENDU le dépôt unanime d'un projet spécial de la part de l'équipe cadre lors de la présentation au conseil municipal pour l'exercice budgétaire 2014 ;

ATTENDU qu'afin d'accroître l'efficacité de l'organisation et par le fait même la réalisation des projets futurs du conseil municipal, il y a lieu de se pencher notamment sur l'analyse de l'organigramme en place, mais en fonction des besoins actuels de l'organisation ;

ATTENDU le mandat semblable effectué par le Groupe Virage en juin 2012 pour le Service des travaux publics de la Municipalité ;

ATTENDU l'offre de service reçue de cette même firme au cours du mois de décembre 2013 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et unanimement résolu de mandater le Groupe Virage afin de procéder à l'analyse complète de l'organisation de la Municipalité de Saint-Donat pour un montant n'excédant pas 25 000 \$, toutes taxes incluses et tel que plus amplement décrit au sein de l'offre de service mentionnée précédemment.

#### 5.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif au Code d'éthique des élus

Avis de motion est donné par Luc Drapeau à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera déposé et constituera le Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Municipalité de Saint-Donat. Ce dernier présente le projet de règlement en question.

#### 5.7 Nomination pour l'Agence de développement Guepar

**14-01-20**

ATTENDU l'adoption de la loi privée numéro 209 permettant la constitution de l'Agence de développement Guepar ;

ATTENDU que cette loi a été dûment sanctionnée le 14 décembre 2006 par l'Assemblée Nationale ;

ATTENDU que le promoteur en question souhaite maintenant démarrer son projet Le Grand R par le biais de cette agence ;

ATTENDU l'entente intervenue entre Guepar inc. et la Municipalité au cours de l'année 2006 à cet effet ;

ATTENDU que selon l'article 4 de ce protocole, il est nécessaire que deux membres du conseil municipal siègent sur le conseil d'administration de cette agence ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de nommer messieurs Michel Lavoie et Gilbert Cardinal à titre de représentants de la Municipalité sur le conseil d'administration de l'Agence de développement Guepar.



5.8 Paiement final aux Entreprises TGC inc. pour les travaux sur les rues Allard et Nadon

**14-01-21**

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 13-11-423 autorisant la signature d'une quittance finale et complète dans le cadre de ce dossier litigieux ;

ATTENDU que les Entreprises TGC inc. maintiennent et n'acceptent pas de conclure ce dossier par la signature de ce document ;

ATTENDU que la Municipalité soutient que les montants supplémentaires exigés en plus des sommes dont il est question constituent des extras non justifiés ;

ATTENDU que ceux-ci ne sont, par le fait même, aucunement autorisés par l'ingénieure en charge de la surveillance de ce chantier ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de mettre fin à ce dossier qui perdure ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et unanimement résolu de verser la somme de 39 376,07 \$ prévue à ladite quittance soit le paiement du décompte progressif numéro 8 relatif aux projets « rue Allard Phase II » et « rue Nadon » ainsi que certaines factures hors contrat dûment approuvées par le directeur général en fonction au moment des travaux. S'ajoute à ce total la retenue finale au montant de 31 470,39 \$ à être versée puisque les travaux sont complétés depuis plus d'une année.

6.1.1 Demande de dérogation mineure : sur le chemin Domaine-Forget

**14-01-22**

ATTENDU la demande de dérogation mineure no 2013-0092, présentée par madame Fannie Bessette et monsieur Mathieu Gibeault, pour leur propriété située au chemin du Domaine Forget, étant constituée du lot 30-34, rang 4, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 5032-45-3894 à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée et d'un balcon, lesquels empièteraient dans la marge adjacente à un cours d'eau, alors que la dimension minimale de toute marge adjacente à un lac et à un cours d'eau est fixée à quinze mètres (15m) , aux termes de l'article 5.2.2 du règlement sur le zonage no 91-351, actuellement en vigueur. Plus précisément les empiètements projetés seraient de la façon suivante, à savoir :

- le balcon serait situé à 10,27 mètres d'un ruisseau intermittent, ce qui représente un empiètement de 4,73 mètres dans la zone de protection riveraine dudit ruisseau, et
- l'habitation unifamiliale isolée projetée serait située à 11,69 mètres du même ruisseau, ce qui représente un empiètement de 3,31 mètres dans la zone de protection riveraine.

ATTENDU que lors de l'achat du terrain au cours de l'été 2013, les requérants n'ont pas aperçu le cours d'eau, étant asséché au moment des visites ;

ATTENDU qu'il existe un plateau naturel sur le terrain, lequel est propice à l'implantation du bâtiment principal projeté ;

ATTENDU que l'implantation projetée du bâtiment principal limite la coupe d'arbres et que celle-ci permettra d'optimiser les conditions d'ensoleillement naturel ;

ATTENDU que les requérants souhaitent que leur habitation soit écoénergétique via le concept de maison solaire passive ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement sur le zonage no 91-351 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que l'application du règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux aux requérants, à savoir qu'ils ne pourraient procéder à la construction de l'habitation unifamiliale isolée et du balcon tel que projeté ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 décembre 2013 ;

ATTENDU que la demande a été affichée le 19 décembre 2013 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Louis Dubois et unanimement résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2013-0092, présentée par madame Fannie Bessette et monsieur Mathieu Gibeault, pour leur propriété située au chemin du Domaine Forget, étant constituée du lot 30-34, rang 4, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 5032-45-3894, afin d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée et d'un balcon, lesquels empièteraient dans la zone de protection riveraine d'un cours d'eau, laquelle est fixée à 15 mètres aux termes de l'article 5.2.2 du règlement sur le zonage no 91-351, actuellement en vigueur. Le tout de la façon suivante, à savoir :

- le balcon serait situé à 10,27 mètres d'un ruisseau intermittent, ce qui représente un empiètement de 4,73 mètres dans la zone de protection riverain dudit ruisseau, et
- L'habitation unifamiliale isolée projetée serait située à 11,69 mètres du même ruisseau, ce qui représente un empiètement de 3,31 mètres dans la zone de protection riveraine.

Le tout tel que présenté sur un plan pour certificat d'implantation préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 26 novembre 2013 et portant le no 1553 de ses minutes.

6.3.1 Demande de permis de lotissement : pour la création du lot 33-2-1-4, rang 6, canton de Lussier

**14-01-23**

ATTENDU la demande de permis de lotissement no 2013-1045, déposée par madame Marie-France Martel et monsieur Michel Coulombe, pour la création du lot 33-2-1-4, rang 6, canton de Lussier, en référence au plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, en date du 30 août 2013 et portant le no 24542 de ses minutes ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 45 du Règlement sur les permis et certificats no 06-728, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la municipalité sept pour cent (7 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

ATTENDU qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan malgré l'application de l'article 214 ou 217 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c F-2.1), multiplié par le facteur établi pour le rôle par le ministre en vertu de cette Loi, sauf lorsque l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan officiel du cadastre, un lot déjà construit ;

ATTENDU qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au service de l'urbanisme, quant à l'utilisation de cette taxe de 7 % ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 2.15 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme no 91-355, le comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil de ses observations et recommandations ;

ATTENDU qu'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de percevoir une contribution pour fin de parc en argent ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que la demande de permis de lotissement déposée par madame Marie-France Martel et monsieur Michel Coulombe, pour la création du lot 33-2-1-4, rang 6, canton de Lussier, soit assujettie au paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la partie du terrain comprise dans le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, en date du 30 août 2013 et portant le no 24542 de ses minutes.

6.4 Demande de nomination à la Commission de toponymie – chemin Rive Gauche

**14-01-24**

ATTENDU une récente demande de permis de subdivisions relativement au projet de développement domiciliaire présenté par la société Développements Rive Gauche ;

ATTENDU que pour les subdivisions projetées, la Municipalité devra éventuellement attribuer de nouveaux numéros civiques ;

ATTENDU que ce projet de développement comporte 50 unités d'habitation et que la situation actuelle crée déjà de la confusion pour les usagers et les services publics ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'assurer un repérage rapide et efficace des propriétés situées sur son territoire, principalement pour les services d'urgence ;

ATTENDU que le requérant a présenté, en date du 21 novembre 2013, une demande de nomination de chemin afin de faciliter les accès aux différents immeubles ;

ATTENDU sa situation géographique lorsqu'on arrive en direction sud sur la route 125 sud, soit la rive gauche du lac Ouareau ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et unanimement résolu de déposer une demande à la Commission de toponymie à l'effet de nommer le nouveau chemin créé de la dénomination « chemin Rive Gauche ».

#### 6.5 Embauche d'une chargée de projet temporaire pour le Service de l'environnement

**14-01-25**

ATTENDU l'ajout temporaire à la charge du Service de l'environnement de certaines divisions relevant normalement du Service des travaux publics ;

ATTENDU que madame Caroline Bertrand travaille au sein de ce service à titre de stagiaire de façon ponctuelle depuis maintenant deux années ;

ATTENDU la disponibilité de cette dernière afin de soutenir le directeur du Service de l'environnement ;

ATTENDU que madame Bertrand possède toutes les compétences nécessaires pour occuper un tel poste ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur de l'Environnement ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'embaucher madame Caroline Bertrand à titre de chargée de projet temporaire en environnement à raison de 10 heures par semaine pour les mois de janvier à avril et à raison de 35 heures par semaine pour les mois de mai à août. Le taux horaire est fixé en référence au premier échelon du poste d'inspecteur figurant au sein de la convention collective présentement en vigueur.

## 6.6 Position de la Municipalité à l'égard d'une coupe forestière prévue au PAFIO 2013-2018 près de la Rivière Michel

**14-01-26**

ATTENDU la coupe de la Rivière Michel prévue au PAFIO 2013-2018 ;

ATTENDU que la Municipalité doit formuler à la Table GIRT sa position relativement à certaines mesures d'harmonisation supplémentaires ainsi qu'un tracé de chemin à inclure dans le contrat de mise à l'enchère ;

ATTENDU que lors de la réunion de la Table de concertation forestière du 6 décembre 2013, la Municipalité s'est engagée à les entériner à sa séance régulière du mois de janvier 2014 ;

ATTENDU qu'en vue de finaliser les mesures d'harmonisation et un tracé de chemin susceptibles d'arriver à une entente à la convenance des parties concernées, monsieur Pierre Dupuis, coordonnateur en l'Environnement de la Municipalité de Saint-Donat a convoqué en comité de travail les personnes concernées à savoir : M<sup>me</sup> Lise Desmarais, présidente de l'APELA, M. Pierre Rouillard, président du Club Plein Air, M. Réjean Plaisance, pour le Club de motoneige Saint-Donat et M. Guilhem Coulombe, représentant pour la Scierie Crête ;

ATTENDU que lors de la rencontre dudit comité tenue le 10 janvier 2014, les représentants des organismes concernés se sont entendus sur ce qui suit :

Dans un premier temps, ils réitèrent les principaux enjeux reliés aux attentes des intervenants locaux et ce, sans oublier les mesures d'harmonisation générales de la TCF déjà soumises aux parties relativement à ces divers enjeux à savoir :

- Protéger la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau
- Maintenir l'intégrité du paysage donatien
- Minimiser les impacts sur les infrastructures récréotouristiques
- Réduire les impacts reliés aux nuisances sonores
- Assurer un suivi et une méthode de communication

À cela s'ajoutent les points suivants :

### Cohabitation avec la motoneige

Une visite terrain avant les travaux devra être réalisée avec l'entrepreneur forestier et la Municipalité ainsi que le Club de motoneige de Saint-Donat pour :

- Identifier l'espace réservé aux motoneiges
- L'aménagement de ces espaces (élargissement)
- Le sablage et entretien du chemin

### Cohabitation avec le milieu municipal

Le chemin prévu pour le bloc de coupe situé au nord-est sortira par le chemin Isidore. Cette entrée sera d'une longueur minimale de 300 m et se situera d'une distance minimale de 50 m du chemin Isidore.

Lors du transport, de la signalisation devra être installée en collaboration avec la Municipalité et le contracteur désigné au contrat.

Pour la protection de la qualité de l'eau, tous les travaux devront être réalisés en hiver, sur un sol gelé pour éviter toute possibilité d'orniérage.

Une rencontre devra aussi se tenir entre le contracteur, la Municipalité et l'APELA pour s'entendre sur les préoccupations de qualité de l'eau et quiétude des résidants.

#### Cohabitation avec les sentiers pédestres

Les sentiers de randonnée (Le Viorne) présents dans les blocs de coupe devront être protégés soit :

- Le premier 10 m intact
- Le 10 à 30 m avec prélèvement de 1/3 des tiges
- Aucun abattage en direction du sentier et aucun débris de coupe dans le sentier

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et unanimement résolu d'appuyer cette coupe et de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Matawinie pour qu'elle remette les informations sur les recommandations pour l'harmonisation à la Table GIRT du nouveau régime forestier.

#### 7.1 Embauche d'un coordonnateur aux loisirs

**14-01-27** ATTENDU le départ récent de l'employée occupant ce poste ;

ATTENDU que le poste a été dûment affiché au cours du mois de décembre 2013 et des entrevues ont été tenues avant la période des fêtes ;

ATTENDU le rapport de la régisseuse des Loisirs sportifs et culturels en date du 19 décembre 2013 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et unanimement résolu d'embaucher monsieur Steven Leblanc-Hébert au poste de coordonnateur aux loisirs sportifs et culturels, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail qui lie les employés, cols blancs et bleus, à la Municipalité.

#### 7.2 Appui au GALOP pour le renouvellement à long terme du programme Accès-Logis Québec

**14-01-28** ATTENDU que partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable ;

ATTENDU que des ménages de la Municipalité de Saint-Donat ont des besoins de logements abordables ;

ATTENDU que le programme Accès-Logis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins ;

ATTENDU que le programme Accès-Logis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu ;

ATTENDU que les budgets du programme Accès-Logis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec ;

ATTENDU que le programme Accès-Logis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement ;

ATTENDU que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme ;

ATTENDU que le programme Accès-Logis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de :

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois.

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux.

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme Accès-Logis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans Accès-Logis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, M. Nicolas Marceau.

#### 8.1 Installation de luminaires sur la rue Lavoie et le chemin du Soleil-Levant

**14-01-29**

ATTENDU les requêtes reçues de la part de citoyens de ces secteurs au nom de plusieurs résidents ayant exprimé leur désir à cet égard ;

ATTENDU la visite sur le terrain, l'évaluation ainsi que la recommandation du contremaître des Travaux publics en ce sens ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu d'implanter un luminaire de rue sur le poteau existant situé face au 400, rue Lavoie ainsi qu'au coin du chemin du Lac Léon et du chemin du Soleil Levant, le tout afin d'accroître la visibilité à ces endroits et tel que suggéré par le contremaître des Travaux publics.

#### 10.1 Demande d'aide financière par le Vélo Club San Donato dans le cadre de la Cyclo sportive Saint-Donat le Nordet

**14-01-30** ATTENDU l'appui fourni par la Municipalité de Saint-Donat dans le cadre de cet événement l'an dernier ;

ATTENDU la demande d'aide financière et technique adressée par ce club en date du 27 novembre 2013 ;

ATTENDU que, par le biais de celle-ci, les organisateurs requièrent l'appui de la Municipalité pour les démarches à entreprendre auprès des organismes gouvernementaux dont l'aide sera nécessaire afin d'assurer le déroulement sécuritaire de cette cyclo sportive ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et unanimement résolu d'appuyer, de façon officielle, la troisième Cyclo sportive Saint-Donat le Nordet mise sur pied par le Vélo Club San Donato qui se tiendra le 15 juin prochain. La Municipalité versera un montant de 8 000 \$ à titre d'aide financière et fournira le soutien technique nécessaire tout comme l'an dernier.

#### 10.2 Demande d'aide financière par l'Association Les Big Foot pour la saison 2014

**14-01-31** ATTENDU la demande d'aide financière adressée par l'Association Les Big Foot pour la prochaine saison ;

ATTENDU que cette demande revient de façon annuelle de manière à permettre entre autres la modernisation des équipements ainsi que la bonification du service aux citoyens ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et unanimement résolu de verser un montant de 500 \$ afin de soutenir l'Association Les Big Foot pour la saison 2014 dans le cadre de sa mission. Le Service des loisirs sportifs et culturels est également mandaté afin d'accompagner cette association dans toute procédure visant la mise en place d'un projet éducatif structurant ou l'amélioration du service aux jeunes de notre communauté.

#### 10.3 Achat supplémentaire pour la réserve de sable 2013-2014

**14-01-32** ATTENDU les conditions hivernales particulières que l'on connaît jusqu'à maintenant ;

ATTENDU la fourniture annuelle de 7 000 tonnes de sables à l'automne dernier, charge normalement utilisée au cours d'une saison hivernale habituelle ;



ATTENDU que cette quantité est sur le point d'être épuisée ;

ATTENDU qu'afin de terminer l'hiver de façon sécuritaire, il y a lieu de renflouer la réserve de sable municipale ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Louis Dubois et unanimement résolu de procéder à l'achat de 1 500 tonnes de sable tamisé supplémentaire auprès des Excavations Lambert inc. pour un montant total de 12 750 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant la recherche de prix effectuée par le Service des travaux publics.

#### 10.4 Appui municipal pour l'installation d'une tour de communications située au nord du chemin Régimbald

**14-01-33**

ATTENDU que Bell Mobilité projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Saint-Donat ;

ATTENDU que Bell Mobilité s'est entendue avec le Ministère des Ressources Naturelles sur le lot décrit au sein du plan accompagnant ladite demande pour la construction d'une tour de type autoportante de 70 mètres sur son terrain ;

ATTENDU que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

ATTENDU que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

ATTENDU que le site visé constitue le site de moindre impact pour la Municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Geneviève Gilbert et unanimement résolu que la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Bell Mobilité, et projeté sur le terrain du ministère des Ressources Naturelles situé au nord du chemin Régimbald.

### **11. Période d'information**

11.1 Correspondance diverse

11.2 Dépôt de déclarations des intérêts financiers des élus

11.3 Projet de carrière au lac la Clef (aucun permis ne devrait être émis)

11.4 MRC de Matawinie : modification du schéma d'aménagement afin de protéger les zones de villégiature et revitalisation des sablières

11.5 Suivi des rencontres du Comité de la Place Saint-Donat

## 12. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Suivi relatif aux assurances suivant l'incendie du 440, rue Principale
- Dépenses reliées à l'entretien des véhicules
- Diminution de la facture pour les services policiers
- Baisse des dépenses pour les loisirs et la culture
- Utilisation de la ristourne pour le recyclage
- Article du journal Altitude – partisannerie de l'ARLO et de l'APELA – mise sur pied d'un moyen de vérification pour l'octroi d'aides financières
- Municipalisation des chemins de la Rivière Noire
- Installation de luminaires – pollution lumineuse
- Offre d'emploi affiché pour un directeur du Service des travaux publics
- Provenance des subventions aux organismes
- Paiement final aux Entreprises TGC inc. – accumulation d'eau à certains endroits sur la rue Allard
- 

## 13. Fermeture de la séance

**14-01-34**

Il est PROPOSÉ PAR Gilbert Cardinal et unanimement résolu que la présente séance soit et est levée. Il est alors 21 h 10.

---

Sophie Charpentier  
Secrétaire-trésorière et  
directrice générale

---

Joé Deslauriers  
Maire